

CHRISTIANE FÉRAL-SCHUHL

> Un Ordre partenaire et un Barreau impliqué !

Vous avez précisé pendant votre campagne que vous souhaitiez un « Ordre partenaire ». Pouvez-vous nous préciser ce que vous voulez mettre en place à ce sujet ?

Je veux tout d'abord faire de l'Ordre le partenaire de tous les avocats du barreau de Paris, petites et grandes structures. La profession d'avocat évolue aujourd'hui dans un environnement ultra-concurrentiel et se doit donc d'être forte et compétitive. Dans un premier temps, je compte réduire nos charges professionnelles par la création d'une centrale de partenariat. Nous profiterons ainsi de notre force numérique (NDLR : plus de 23 000 avocats au barreau de Paris) pour négocier des tarifs préférentiels pour l'ensemble des achats et des prestations dont chacun d'entre nous a besoin pour développer son activité professionnelle.

Christiane Féral-Schuhl est bâtonnier désigné du barreau de Paris

Ensuite, je souhaite mettre en place des modules de formation particulièrement adaptés à nos pratiques professionnelles, que ce soit par exemple pour investir des nouveaux métiers (agent sportif, mandataire immobilier, correspondant informatique et liberté, avocat en fiducie...), pour accompagner la période de l'installation ou encore pour se familiariser avec les outils technologiques. Enfin, j'aspire à faire du site internet de l'Ordre un véritable portail pratique où nos confrères pourront retrouver les informations utiles dont ils ont besoin et échanger sur les bonnes pratiques.

Vous avez également évoqué la notion de « Barreau impliqué ». Pourriez-vous nous en dire plus ?

Il m'importe en effet d'impliquer davantage nos confrères dans la vie de notre barreau. Il existe actuellement une cinquantaine de commissions ouvertes qui sont des commissions de travail réparties pour certaines par domaine juridique et pour d'autres par zone géographique. Je vais accroître leurs missions et faire en sorte qu'elles deviennent de véritables relais d'information et de formation pour tous, par l'intermédiaire notamment de l'espace qui leur est réservé sur le site internet de l'Ordre. Elles doivent également être capables de nous alerter lorsqu'elles identifient une évolution réglementaire ou législative susceptible d'affecter nos intérêts ou ceux de nos clients, ceci pour nous permettre de mieux intervenir en amont, dans le cadre d'actions de

lobbying professionnel auprès des pouvoirs publics. Enfin, je souhaite qu'elles s'ouvrent davantage au monde extérieur, que ce soit celui des entreprises, des associations, des institutions, des autres professions du droit, de la société civile. Certains partenariats sont actuellement en cours notamment avec des groupements comme la Chambre de commerce et d'industrie de Paris ou encore le MEDEF de Paris. Nos interlocuteurs sont très enthousiastes sur ces projets car ces commissions peuvent devenir des cercles de réflexion et d'échanges interprofessionnels.

La notion de « barreau impliqué » ne s'arrête pas là ! Pour changer l'image de l'avocat que je trouve peu conforme à la réalité, je veux montrer que les avocats mènent des actions citoyennes. Ils sont capables de partager, de s'engager et de donner aux autres. A cette fin, sera créé un fonds de solidarité « Barreau de Paris Solidarité » afin de mettre en lumière toutes les actions *pro bono* de nos confrères. Je souhaite également instituer une grande journée consacrée aux droits fondamentaux qui aura lieu à la fin de l'année 2012, dans le cadre de la rentrée du barreau.

Quelle politique à l'international souhaitez-vous développer ?

Je souhaite donner la possibilité à tous les cabinets qui le souhaitent de développer des liens avec les pays étrangers qui les intéressent. Ainsi, je demanderai à chacune de nos commissions ouvertes internationales réparties par pays ou zone géographique de mutualiser toutes les informations utiles à ce sujet et de développer des partenariats avec les institutions et associations internationales de la zone concernée. Je veux également développer les formations en langue étrangère et en droit comparé.

S'agissant des plus jeunes d'entre nous, les échanges interbarreaux seront multipliés pour développer les stages à l'étranger et faire davantage connaître les offres de collaborations à l'étranger *via* le site internet de l'Ordre.

Par ailleurs, je veillerai à mettre l'accent sur le développement des relations bilatérales et sur la cohérence des actions du barreau de Paris dans les divers organismes étrangers et internationaux. Enfin, je renforcerai le *lobbying* institutionnel des avocats au plan européen (*via* la Délégation des barreaux de France et la Délégation française auprès du Conseil des barreaux européens (CCBE) et au plan international.